



CIRCULAIRE N° 2286 DU 05/05/2008

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	PROGRAMME LANGUE ET CULTURE D'ORIGINE (LCO) – PARTENARIAT AVEC LA TURQUIE – INSCRIPTION DES ÉCOLES INTÉRESSÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009		
DESTINATAIRE	Direction	Fondamental et secondaire (1 ^{er} degré)	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	Année scolaire 2008-2009		

- A Madame la Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs de tutelle des Communes ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires libres subventionnées ;
- Aux Directions des écoles maternelles et primaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Directions ou Pouvoirs Organisateur du premier degré des écoles secondaires ordinaires organisées ou subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Pour information :

- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

ÉMETTEUR	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire
SIGNATAIRE	Lise-Anne HANSE
CONTACT	Christelle Ladavid (02 690 83 59, christelle.ladavid@cfwb.be)
DOCUMENTS A RENVOYER	OUI
DATE LIMITE D'ENVOI	23 mai 2008

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du programme « Langue et Culture d'Origine », j'ai le plaisir de vous communiquer les **modalités de participation spécifiques au partenariat avec la Turquie pour l'année scolaire 2008-2009**.

Pour rappel, ce programme de cours de langue et de culture turques est mis en oeuvre dans le cadre d'une charte de partenariat bilatérale que je vous invite à consulter sur le site Internet www.enseignement.be/lco.

Organisation des cours LCO

Deux types de cours vous sont proposés, à savoir :

» **Un cours de turc** qui s'adresse aux élèves dont les parents en ont manifesté le souhait. Ce cours facultatif est organisé en dehors de l'horaire obligatoire dispensé à tous les élèves. Il est assuré par un enseignant LCO turc en dehors des heures normales de cours. Il est accessible à tous les élèves quelles que soient leurs origines.

» **Un cours d'ouverture interculturelle** qui est organisé sur la base d'une demande de participation au programme LCO du chef d'établissement ou du Pouvoir organisateur. Il suppose la volonté d'un ou plusieurs enseignants d'intégrer ce cours dans le cadre de leurs plans d'année et de leurs programmes.

Dans l'enseignement fondamental, le cours d'ouverture interculturelle est organisé dans une classe et il s'adresse à tous les élèves de cette classe. Il fait partie intégrante des activités et apprentissages organisés par l'instituteur dans le cadre de la grille horaire hebdomadaire.

Dans le premier degré de l'enseignement secondaire, le cours d'ouverture interculturelle est organisé dans le cadre d'un ou plusieurs cours de la grille horaire et il s'adresse à tous les élèves qui suivent ce(s) cours. Il fait alors partie intégrante des activités et apprentissages relevant du (des) cours concerné(s).

Utilisant le témoignage privilégié de l'enseignant LCO quant à la culture turque, le cours d'ouverture interculturelle est **assuré conjointement** par l'enseignant LCO et l'instituteur ou le **professeur** et a pour objet de développer au bénéfice des élèves des classes concernées des activités d'**éducation à la diversité culturelle**.

Dispositions particulières

Dans le cadre du développement du programme LCO, je souhaite attirer votre attention sur les éléments suivants :

» Intégration des cours de turc au programme LCO

Dans le cadre du dernier Comité bilatéral qui s'est tenu à Bruxelles le 6 novembre 2007, la Communauté française et le partenaire turc ont convenu d'intégrer dans le programme LCO **les cours de turc assurés** actuellement par des enseignants turcs **en marge du programme officiel**.

Pour ce faire, **les demandes** qui seraient introduites par un établissement directement **auprès d'un enseignant turc seront redirigées** vers la Direction générale de l'Enseignement obligatoire par le Conseiller d'Éducation à l'Ambassade de Turquie. Nous vous demandons donc, par souci de simplification administrative, de bien vouloir respecter la procédure prévue ci-dessous en vous adressant directement à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

L'école qui ne souhaite pas adhérer au programme officiel **se verra, dès l'année scolaire prochaine, refuser par l'Ambassade de Turquie l'organisation d'un cours de turc dans ses locaux**.

» Avantages à intégrer le programme LCO

- Agréation par la Communauté française des enseignants LCO (point 6.2 de la charte) ;
- Couverture d'assurances pour les enseignants LCO identique à celle dont bénéficient les membres du personnel de l'enseignement en Communauté française (point 6.9 de la charte) ;
- Invitation aux actions de promotion et de formation organisées par la cellule Éducation interculturelle de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (point 6.3 de la charte) ;
- Possibilité pour les enseignants LCO de participer aux formations officielles de la Communauté française (formations IFC et formations réseaux) (point 6.3 de la charte) ;
- Relais de la Communauté française en cas de difficulté (point 6.8 de la charte).

» Cours d'ouverture interculturelle

Chaque établissement scolaire participant au programme LCO en 2008-2009 aura la **liberté d'organiser** ou de ne pas organiser **un cours d'ouverture interculturelle** conjointement à un cours de turc.

Par ailleurs, la Communauté française et le partenaire turc ont convenu de développer dès que possible l'organisation d'**un maximum de cours d'ouverture interculturelle**. Pour atteindre cet objectif, les enseignants turcs sont actuellement engagés dans **des formations** visant à leur permettre d'améliorer leur maîtrise orale de la langue française. Ils bénéficieront également au cours des prochains mois d'une double formation pédagogique leur permettant de se préparer au mieux à assurer des activités d'éducation à la diversité culturelle dans le cadre de cours d'ouverture interculturelle. Ainsi, dès l'année prochaine, notre partenaire turc sera en mesure de déjà **répondre à une augmentation de la demande** pour des cours d'ouverture interculturelle.

A l'issue de l'année scolaire prochaine, nous ferons le point avec notre partenaire turc sur l'évolution des cours d'ouverture interculturelle, sur la base des cours qui auront été organisés en 2008-2009 et en nous mettant **à votre écoute** quant aux résultats éducatifs obtenus dans le cadre de ces cours.

Participation au programme LCO

Les écoles intéressées par l'un ou par les deux types de cours proposés sont invitées à s'inscrire en complétant le formulaire figurant en annexe (ce formulaire peut également être téléchargé à l'adresse Internet suivante www.adm.cfwb.be).

Le formulaire complété doit parvenir à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, cellule Éducation interculturelle, rue Adolphe Lavallée, 1 - 3F333 à 1080 Bruxelles, ou être envoyé à l'adresse mail suivante : christelle.ladavid@cfwb.be **pour le vendredi 23 mai 2008**.

Le prochain Comité bilatéral étant fixé au 3 juin prochain, nous avons besoin d'un délai suffisant pour traiter les demandes reçues avant cette réunion. Merci d'être attentif à cette date du 23 mai fixée pour le retour de vos demandes de participation.

Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire sur ce programme, je vous invite à prendre contact avec Patricia POLET (☎ 02 690 83 55) ou avec Christelle LADAVID (☎ 02 690 83 59) de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

En vous remerciant de votre intérêt.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

**- Partenariat avec la Turquie -
Demande de participation au programme LCO
pour l'année scolaire 2008-2009¹**

• Coordonnées de l'établissement

Établissement scolaire : _____

Chef d'établissement : _____

Réseau : CF – OS – LSC – LSNC

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél. : _____ Fax : _____

Courriel : _____

Si différent du siège, implantation concernée : _____

• Cours de turc

Nombre approximatif d'élèves, par niveau d'enseignement, qui sont intéressés par ce cours :

Maternel			Primaire						Secondaire	
M1	M2	M3	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Sec 1	Sec 2

• Cours d'ouverture interculturelle

Titulaires intéressés par ce cours (classes ou cours qui désirent bénéficier de ce cours) :

Niveau d'ens.	Nombre de titulaires	Nom et prénom de ces titulaires
M 1		
M 2		
M 3		
P 1		
P 2		
P 3		
P 4		
P 5		
P 6		
Sec 1		
Sec 2		

Date et signature de la Direction de l'établissement :

¹ Le présent formulaire complété doit être envoyé **pour le 23 mai 2008 au plus tard** à l'attention de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire - Cellule Éducation interculturelle, Rue Adolphe Lavallée, 1 – 3F333 à 1080 Bruxelles.

